

## **MAIRIE DE FELINES**

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 15 avril 2019**

- 1- **Comptes de gestion 2018 des 3 budgets (CCAS, Transport, Commune)** : le conseil valide à l'unanimité les comptes de gestion 2018 pour les 3 budgets.
- 2- **Comptes administratifs 2018** : le Conseil valide à l'unanimité les 3 comptes administratifs 2018 et valide les affectations du résultat sur les budgets 2019. CCAS (recettes de fonctionnement 5 254.95 € et dépenses de fonctionnement 2 792.03 €) ; Transport (recettes de fonctionnement 17 402.62 €, dépenses de fonctionnement 2 973.08 €, recettes d'investissement zéro (0) € et dépenses d'investissement 24 346.56 € ; Commune (recettes de fonctionnement 356 448.83 €, dépenses de fonctionnement 278 875.92 €, recettes d'investissement 272 443.57 € et dépenses d'investissement 228 251.24 €).
- 3- **Budgets 2019** : le Conseil valide les budgets présentés. CCAS (fonctionnement 3 462.92 €) ; Transport (fonctionnement 28 550.00 € et investissement 24 346.56 €) ; Commune (fonctionnement 382 162.13€ et investissement 1 206 219.28 €). Le budget communal comprend de grands chantiers à venir (réfection de l'ancien couvent, travaux de voirie sur Almance, pistes forestières, remise en état des chemins, routes ou accotements suite aux orages de 2018 et pour lesquels la commune a perçu une aide de 50 % du montant des travaux de la part de l'État).
- 4- **Vote des taux des taxes locales** : le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes locales en 2019 malgré les baisses des dotations de l'État et des nombreux chantiers à venir.
- 5- **Amortissement de subventions d'équipement** : le conseil municipal à l'unanimité décide d'amortir les biens immobiliers et les installations sur 30 ans, de façon linéaire.
- 6- **Taxes foncières 2019 des biens de sections** : le Conseil, à l'unanimité autorise Mr le Maire à mandater les dépenses liées au paiement des taxes foncières 2019 des biens de sections.
- 7- **Vote des subventions communales aux associations** : après étude individuelle des demandes de subventions associatives, le Conseil décide des subventions accordées pour un montant total de 6 050.00 euro.
- 8- **Déficit 2018 de CINEPARC** : le Conseil Valide la demande de prise en charge du déficit 2018 de Cinéparc, pour un montant de 204.52€.
- 9- **Dossier rentrée scolaire 2019** : concernant la suppression d'un poste d'enseignant sur le RPI Sembadel/Félines prévu à l'école de Sembadel et l'attribution d'un enseignant à 1/2 temps à la rentrée prochaine pour une année, le conseil vote à l'unanimité l'annulation de cette suppression du troisième poste, prend acte de l'accord d'un 1/2 poste pour une année et demande que ce troisième poste soit remis à temps complet compte tenu de l'effectif de rentrée 2019 qui devrait se poursuivre en 2020. Le conseil accepte à l'unanimité sa participation au RASED (1,68€ par élève).
- 10- **Travaux Bâtiments et Voirie** : Le conseil valide la proposition de BEMO pour les travaux de voirie sur Almance et Mortessagne, ainsi que la proposition de BROCC pour le goudronnage d'une voie communale à Vacheresse. Le Conseil valide la proposition de JOUVHOMME pour un montant de 18 039€ TTC pour les travaux sur le hangar, ainsi que la proposition de

l'entreprise DESORME BELLANCA de La Chaise Dieu pour le rejointoiement des contreforts de l'église pour un montant de 2 980,80€ TTC. Le conseil approuve le choix de la commission et attribue le marché à l'entreprise MALFANT Guy-Auffour, 43160 FÉLINES pour un montant de 67 785,75€ HT soit 81 342,90€ TTC, pour le marché de voirie forestière.

- 11- **Vente du site immobilier de la Souchère** : le conseil donne son accord pour la vente des biens immobiliers et des terrains communaux situés à La Souchère pour un prix de 35 000,00€ (trente-cinq mille euros) plus frais notariés à la SCI de la Souchère en cours de création.
- 12- **Prêt minibus à l'ALSH** : à l'instar de Sembadel, le Conseil décide d'instaurer une indemnité kilométrique de 39€/jour pour 80kms et 0,20€/km supplémentaire, lors d'un prêt du minibus à l'ALSH et donc de revoir la convention signée avec l'ALSH et le service unifié de la Mairie de la Chaise-Dieu pour prendre en compte cette tarification.
- 13- **Dossiers communautaires** : la Communauté d'agglomération a transmis le rapport de la CLECT concernant des prises en charges de certains équipements anciennement communautaires et repris aujourd'hui par les communes concernées. Le conseil accepte ce rapport et valide l'ensemble des propositions. D'autre part, la commune de St PAL de SENOUIRE a fait part à la CAPEV son souhait de quitter la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay. Le conseil vote à l'unanimité pour le retrait de la commune de ST PAL DE SENOUIRE de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay.
- 14- **Questions diverses** : concernant l'adressage, la récupération des propositions de la population pour le nom des rues est en cours. Des réunions seront organisées par secteur pour entendre les propositions de chacun et un tirage au sort sera effectué en dernier recours si aucune entente n'est trouvée dans les villages. Concernant la carte communale partielle sur Chamborne et le Bourg, une réunion devrait se tenir en début d'été avec l'ensemble des services concernés avant les passages en commission et la mise en place de l'enquête publique.